BULLETIN MUNICIPAL 2021

TROCHE

CONCEPTION
NATHALIE CANNESAN-MARION DAURAT-SANDRINE FAUREL-NATHALIE VEYRIRAS
DIRECTEUR DE PUBLICATION
MICHEL AUDEBERT
IMPRESSION
LES IMPRIMEURS CORREZIENS 19100 BRIVE
PARUTION FEVRIER 2022

SOMMAIRE

VIE COMMUNALE

Le Mot du Maire

Les commissions et le recrutement

Les Finances

Etat Civil 2021

Tarifs communaux 2022

Informations pratiques

Informations diverses

Rétrospective 2021

TRAVAUX COMMUNAUX

Les Travaux 2021

RECENSEMENT

Le recensement militaire

VIE ASSOCIATIVE

Comité des fêtes

Troche Cyclo Nature

Société communale de chasse

Entente Troche Vigeois

Ami quad Trochois

Le Pays d'art et d'histoire

Comité de jumelage du Pays de Pompadour

SERVICES EXTERIEURS

Terres de Corrèze – Office de Tourisme

AIIDAH portage des repas à domicile

SIRTOM

ARTISANS ET COMMERCANTS

CONSEIL MUNICIPAL

Les décisions du conseil municipal

MOT DU MAIRE

Comme 2020, l'année 2021 a été marquée par la covid 19.
Des moments d'accalmie nous ont tout de même permis de partager des instants de convivialité. En ce début d'année, le nombre de malades explose de nouveau, nous sommes tous dans l'incertitude, inquiets, dans l'attente des dernières prises de décision. Aussi, pour cette année 2022 nous ne pouvons que souhaiter vaincre cet ennemi invisible et pouvoir vivre à nouveau normalement.
Dans ce contexte, le conseil municipal etle CCAS ont convenu d'offrir, comme en 2021, à tous les habitants de la commune de plus de 70 ans un repas à emporter, composé par la«Table de Troche » et le «Fournil de Troche ».
Les traditionnels vœux du Maire n'ont pas eu lieu également.

La crise sanitaire n'a pas ralenti nos projets. Nous avons réalisé de nombreux travaux, équipements et acquisitions durant cette année 2021 :

- La couade trône désormais place du marronnier sur le puits.
- La rue des écoles est bien sécurisée.
- Les ralentisseurs aux entrées du bourg sont en place et freinent les conducteurs nerveux.
- Le tracteur tondeuse n'étant plus très fiable et occasionnant des travaux de réparation importants, l'achat d'un neuf s'est avéré nécessaire.
- Les panneaux indicateurs de lieux dits et de directions usagés ou ayant disparus ont été remplacés.
- La remise en état des routes « des Tuileries » « d'Espalion » et « de Chantegril » n'ont pas pu se faire par l'entreprise retenue pour des raisons techniques. Cette opération est reportée au printemps prochain.

Pour 2022 deux aménagements de rues sont prévus, « la rue des Remparts » et «l'Allée de Lescuras». Les travaux d'enfouissement ont débuté fin décembre 2021 avec la Fédération Départementale d'Electricité de la Corrèze comme maître d'ouvrage.

La commune a racheté la maison située entre la«Salle des Fêtes» et le restaurant «la Table de Troche»afin de sécuriser le secteur. A ce jour une étude est en cours,qui permettra dans un deuxième temps l'aménagement de la salle communale.

Il est également prévu de recouvrir la toiture des vestiaires au stade avec des panneaux photovoltaïques.

Nous allons nous pencher sur la nécessité ou pas de modifier le PLU. Aussi, je vous invite à vous rapprocher de la mairie si vous pensez avoir un projet nécessitant une révision (aménagement d'une grange –reconversion d'un terrain pour des loisirs par exemple – etc…)

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui malgré les risques sanitaires, ont œuvré pour la commune, pour aider les personnes fragiles, en difficultés, pour animer, apporter un peu de joie au sein de notre commune.

Le Conseil Municipal et les Agents Communaux se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2022.

Surtout prenez soin de vous, respectez les gestes barrières.

LES COMMISSIONS

TRAVAUX	**DUPUY A, BRETAGNOLLE G, BORDES P, FAUREL S, FEYDEL J, LORTHOLARY M, SERMADIRAS F.**
CIMETIERE	**DUPUY A, BRUGERE J, FEYDEL J, JOUHANNAUD G.**
VOIRIE / RESEAUX	**LACHAUD G, BRETAGNOLLE G, BORDES P, BRUGERE J, LAVERSANE H, LORTHOLARY M, SERMADIRAS F.** (+**VEYRIRAS N**)
FINANCES	**AUDEBERT Mi, BRUGERE J, FAUREL S, LORTHOLARY M, SERMADIRAS F.**
VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE, CULTURE	**FAUREL S, BRETAGNOLLE G, BORDES P, DAURAT M, DUPUY A, LAVERSANE H, LORTHOLARY M, JOUHANNAUD G.**
GESTION DES LOGEMENTS	**DUPUY A, BRETAGNOLLE G, VEYRIRAS N, LAVERSANE H, LORTHOLARY M**
MEDIAS / INFORMATIQUE	**FAUREL S, DAURAT M, VEYRIRAS N**
MANIFESTATIONS COMMUNALES, FLEURISSEMENT	**FAUREL S, VEYRIRAS N, DAURAT M, SERMADIRAS F.**
APPEL D'OFFRES	**Titulaires** : **DUPUY A, LACHAUD G, SERMADIRAS F.** **Suppléants : VEYRIRAS N, BORDES P, FEYDEL J**(BRETAGNOLLE G + JOUHANNAUD G)
CCAS	**AUDEBERT M, VEYRIRAS N, BRUGERE J, FEYDEL J, JOUHANNAUD G - LORTHOLARY M , KREBS MC , PRADAUX MJ ,DOUSSAUD H - BORDES JP - LACHAUD M**

RECRUTEMENT

Suite au départ courant mai 2021 de notre agent Fabrice SARRE, Eugène REINARD a rejoint l'équipe technique.
Eugène réside à Espalion sur la commune de Troche avec sa femme et ses 3 enfants.
Toute l'équipe du conseil municipal est ravie d'accueillir Eugène et lui souhaite une belle réussite dans cette nouvelle fonction.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Le 11 Août 2021 : Harmony LAVERSANE à Limoges

Le 19 Août 2021 : Timéo CHATAIN à Limoges

Le 6 Novembre 2021 : Marceau AUGÉ à Limoges

Le 18 Novembre 2021 : Sacha BOUCHIAT DELORD à Tulle

PACS

Le 17/04/2021 : Jonathan MATHALOU et Cécile LORTHOLARY

Le 24/09/2021 : Louis BOUCHIAT et Manon DELORD

MARIAGE

Le 27/11/2021 : Thierry RITZ et Laurence KOGUT

Le 18/12/2021 : Jérôme CHASSAGNAC et Camille TERRAL

DÉCÈS

Le 17 Janvier 2021 : Albert LACHAUD à Troche

Le 13 Février 2021 : Aimée PARET née BIOULOU à Troche

Le 22 Février 2021 : Paulette DEMARTY née BUGINIE à Brive La Gaillarde

Le 28 Mars 2021 : Irène HIVERT née GÉRODOL à Lubersac

Le 31 Mars 2021 : Pierre SAGNE à Brive La Gaillarde

Le 12 Avril 2021 : Kévin PAGNON à Troche

Le 13 Juillet 2021 : Marie MARTIN née PAGNON à Arnac Pompadour

Le 14 Août 2021 : Jean-Yves DEBERNARD à L'Escala (Espagne)

Le 21 Novembre 2021 : Marie BOURNEIX née BOUILHAC à Brive La Gaillarde

LE BUDGET COMMUNAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

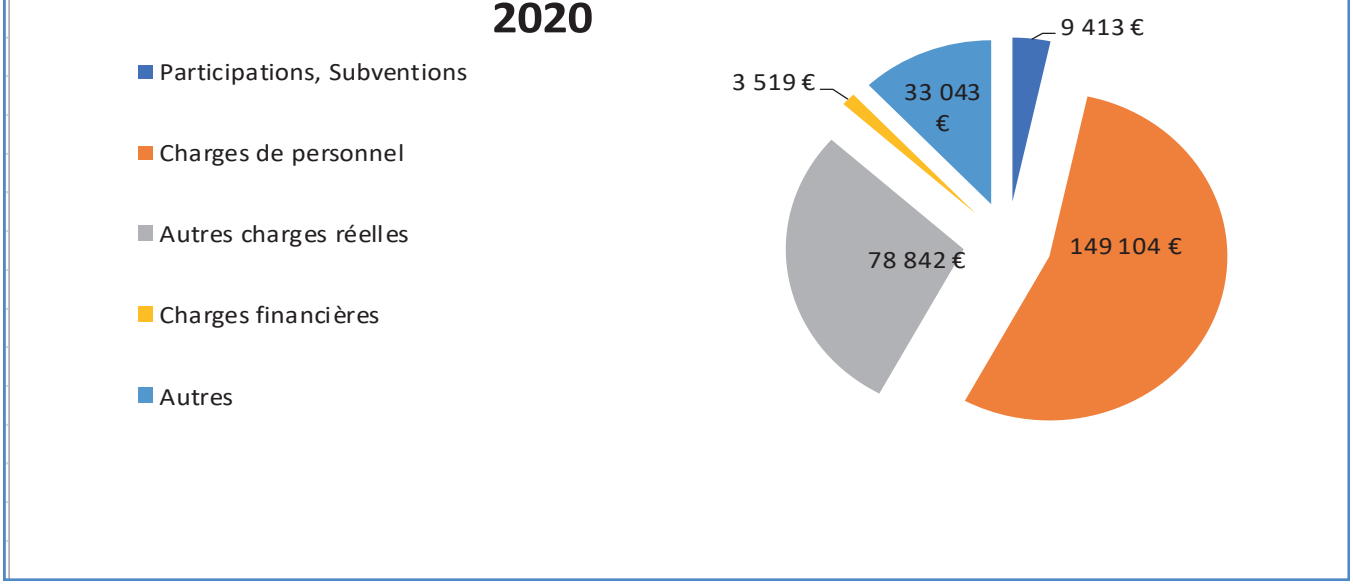

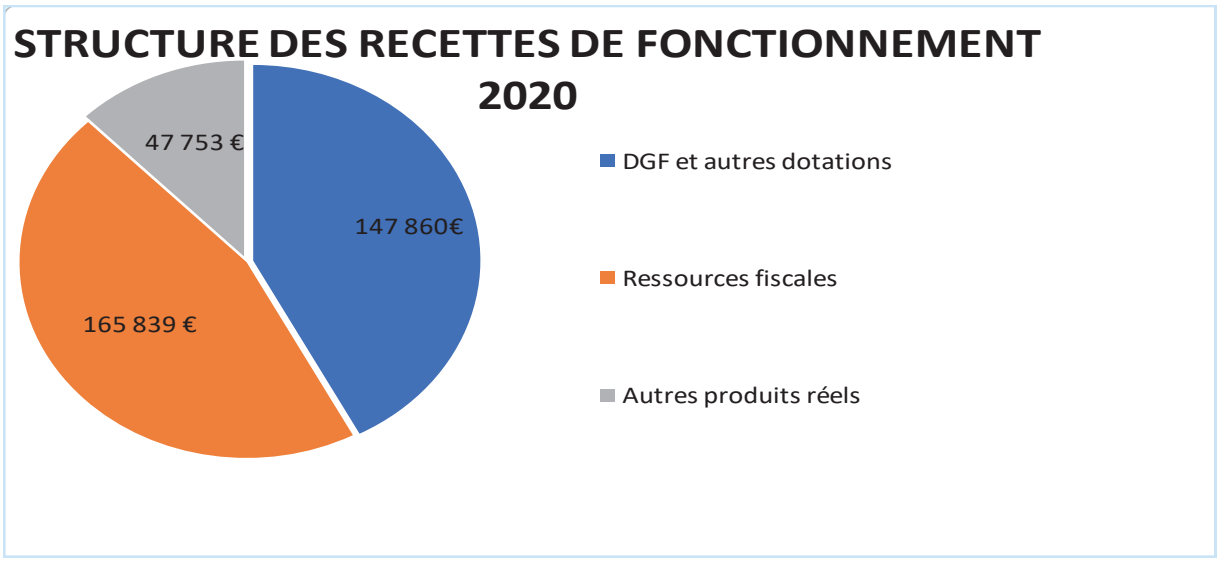

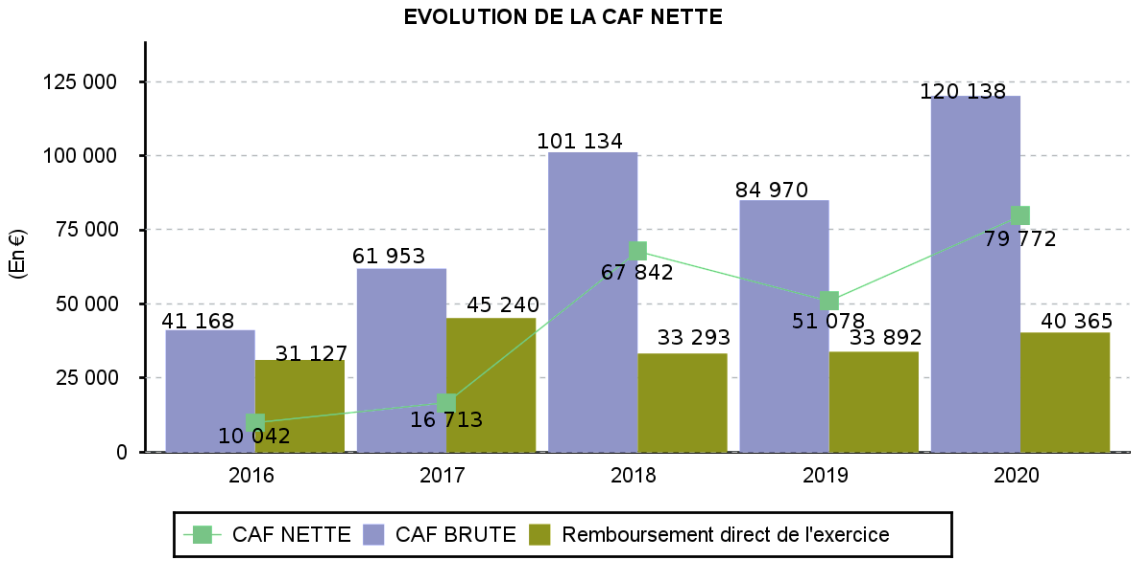

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

BUDGET 2021

FONCTIONNEMENT	**RECETTES**	
	Atténuation de charges	14 136
	Produits services	2 500
	Impôts et taxes	158 234
	Dotations et participations	142 635
	Autres produits de gestion courante	23 791
	Résultat reporté	95 611
	TOTAL	436 907
	DEPENSES	
	Charges à caractère général	132 800
	Charges de personnel	142 850
	Autres charges de gestion courante	35 710
	Atténuation de produits	10 000
	Charges financières	2 700
	Virement à la section d'investissement	112 847
	TOTAL	436 907
INVESTISSEMENENT	**RECETTES**	
	Virement fonctionnement	112 847,06
	Couverture besoin investissement	157 840,99
	Reste à Réaliser 2020	25 000
	Nouvelles Subventions 2021	40 739,00
	Fonds de Compensation de TVA	29 500
	TOTAL	365 927,05
	DEPENSES	
	Déficit exécution N-1	0
	Reste à Réaliser 2020	182840,99
	Emprunts	41 500
	Nouvelles dépenses à engager	141586,06
	TOTAL	365 927,05

LES TARIFS COMMUNAUX

Location de la salle des associations :

Habitants de la Commune

	Du 1er mai au 31 octobre	Du 1er novembre au 30 avril
1 jour en semaine	**99 €**	**114 €**
1 ou 2 jours le week-end ou 2 jours consécutifs en semaine	**115 €**	**130 €**

Extérieurs à la Commune :

	Du 1er mai au 31 octobre	Du 1er novembre au 30 avril
1 jour en semaine	**183 €**	**213 €**
1 ou 2 jours le week-end ou 2 jours consécutifs en semaine	**215 €**	**245 €**

Le montant de la caution est fixé à 152 € à verser au moment de la réservation. La notion d'habitants concerne les personnes résidant dans la commune, ou inscrits au rôle des impôts fonciers ou de la taxe d'habitation.

Location vaisselle : La vaisselle est louée moyennant 1€ par personne (y compris plats de services)

Location de la salle des fêtes :

1 jour (week-end ou semaine) : **- Habitants de la Commune : 46 €**
- Extérieurs à la commune :91 €

Concessions perpétuelles dans les cimetières:

1.25 m x 2.60 m : 100 €

2.50 m x 2.60 m : 200 €

Case de 4 urnes dans l'espace cinéraire :

500 € pour 15 ans - 800 € pour 30 ans - 1100 € pour 50 ans

Caveau communal (reposoir) :

Son utilisation est gratuite pendant 6 mois ; au-delà, une participation mensuelle de 20 € sera appliquée pendant les 6 mois suivants ; au-delà de cette nouvelle période, ce sont les procédures règlementaires qui s'appliqueront.

INFORMATIONS DIVERSES

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DU RAPPEL A L'ORDRE ENTRE LE MAIRE DE TROCHE ET LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Conformément à la volonté du garde des sceaux Eric DUPOND MORETTI de rapprocher les citoyens de la justice et d'apporter une réponse rapide aux infractions du quotidien, madame Emilie ABRANTES, procureure de la République de BRIVE-LA-GAILLARDE souhaite renforcer les liens avec les élus de son ressort à travers notamment des conventions partenariales telles que les conventions de rappels à l'ordre. Ces conventions permettent de lutter contre les incivilités du quotidien et le sentiment d'insécurité que les maires peuvent rencontrer sur le territoire de leurs communes.

Le rappel à l'ordre est une prérogative qui appartient au maire et permet d'apporter une réponse rapide et de proximité aux infractions de faible gravité constatées localement, en coordination avec la procureure de la République.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Notre commune se situe dans un territoire où il fait bon vivre. Malheureusement parfois nos administrés sont confrontés à des désagréments sonores (aboiements de chien, utilisation des engins de jardinage….), visuels (décharges sauvages…...), diverses incivilités (non-respectnon-respect de l'environnement, du code de la route, travaux nocturnes…….). Même si des efforts ont été constatés, il serait souhaitable que l'application des règles de voisinage perdure.

Règlementation des bruits de voisinages (Arrêté préfectoral du 24 novembre 1999).

- **Du lundi au vendredi** : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- **Le samedi** : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **Le dimanche et les jours fériés** : de 10h à 12h

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La commune de TROCHE a désigné la SAS GAIA en qualité de délégué à la protection desdonnées.

Cette désignation est enregistrée sous le N° **DPO-99625** auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Pour toutes questions portant sur vos données personnelles, ou exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué aux coordonnées ci-dessous :

Par mail : rgpd@gaiaconnect.frSur internet : www.gaiaconnect.fr rubrique « RGPD »

DEPOT DES ACTES D'URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, vous avez la possibilité de remplir et de déposer vos actes d'urbanismes (permis de construire, déclaration préalable de travaux et certificat d'urbanisme) en ligne sur le site du service public(www.service-public.fr). Pour cela vous devrez vous identifier avec France Connect et choisir avec quel service vous voulezvous identifier.

Ce service en ligne vous accompagne dans la constitution de votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme et, grâce au mode guidé, vous oriente vers la démarche à réaliser en fonction de votre projet.

Le mode libre permet d'établir les demandes pour tout type de projets.

A l'issue de la procédure :

Si la commune du lieu des travaux est raccordée au service AD'AU (Assistance aux **D**emandes d'**A**utorisation d'**U**rbanisme)**,** le cerfa et leurs pièces jointes pourront lui être directement transmis par la voie électronique. Cette transmission devra être confirmée selon les modalités prévues par la commune destinataire.

Si la commune du lieu des travaux n'est pas raccordée au service AD'AU, ou si vous ne souhaitez pas utiliser la transmission par voie électronique, vous pourrez télécharger les documents complétés grâce à l'assistance et les déposer, accompagnés des pièces jointes, directement auprès du secrétariat de la commune compétente ou par voie électronique à l'adresse mail suivante **mairie.troche@orange.fr**

La commune de Troche devrait être raccordée d'ici la mi-mars.

Ce service en ligne couvre l'ensemble des formalités d'urbanisme (permis de construire et déclarations préalables) à l'exception des demandes de modification ou de transfert d'un permis délivré, des déclarations d'ouverture de chantier ou des déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE DES PROCHAINES ELECTIONS

Elections présidentielles : 1er tour : 10 avril 2022 2éme tour : 24 avril 2022
Elections législatives : 1er tour : 12 juin 2022 2ème tour : 19 juin 2022

LE PERMIS DE CONDUIRE

La demande se fait uniquement sur internet **:**https://permisdeconduire.ants.gouv.fr

LA CARTE GRISE

Pour obtenir une carte grise ou modifier votre adresse, vous devez aller sur le site :
https://immatriculation.ants.gouv.fr

LA CARTE D'IDENTITE ET LE PASSEPORT

Vous devez d'abord faire une pré-demande par internet. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur: www.service-public.frou sur: https://passeport.ants.fr
Une fois cette formalité accomplie, vous devez prendre rendez-vous pour déposer votre dossier et les pièces justificatives demandées dans une mairie équipée du dispositif pour recevoir les demandes. Les mairies d'UZERCHE (05.55.73.17.00) et d'OBJAT (05.55.25.81.63) sont équipées.

ESPACE France SERVICES ET MAISON DU DEPARTEMENT

Les « Espaces France Services » et les maisons du département ont pour but de vous aider dans vos démarches administratives.

Maison du département 19210 LUBERSAC
Tél : 05.19.07.85.95 mail : aleyrat@correze.fr

Espace France Services : 51 rue Principale 19410 PERPEZAC LE NOIR
Tél : 05.55.73.45.00 mail : perpezac-le-noir@france-services.gouv.fr

Espace France Services : 1 Rue du viaduc 19130 VIGNOLS
Tél 05.55.25.95.93 mail:msap@vignols.fr

Espace France Services : 1 Rue des Fontaines 19140 ST YBARD
Tél 05.55.21.51.84 mail : saint-ybard@france-services.gouv.fr

COORDONNEES UTILES

POMPIERS	18 ou 112	SIRTOM BRIVE	0800.204.054
GENDARMERIE	17	EDF DEPANNAGE	0810.333.019
SAMU	15	SAUR DEPANNAGE	05.81.91.35.05
CENTRE ANTI POISON	05.56.96.40.80	ORANGE DEPANNAGE	1013

RETROSPECTIVE 2021

Le 6 février 2021 a eu lieu le repas des aînés.
Compte tenu du contexte sanitaire, un repas à emporter a été confectionné par la Table de Troche et le Fournil de Troche, et remis à chaque Trochois de plus de 70 ans.

Cérémonie du 8 mai

Cérémonie du 11 novembre

Lors de la cérémonie du 11 novembre, les jeunes sapeurs-pompiers de Pompadour nous ont honoré de leur présence et ont participé à la lecture des discours.

En cette fin d’année morose, la commune de Troche s’est parée de ses plus belles lumières.

.

LES TRAVAUX COMMUNAUX

UNE FONTAINE AGRÉMENTÉE D'UNE COUADE EN BOIS

La Municipalité a décidé d'ériger, Place du Marronnier, une fontaine agrémentée d'une couade fabriquée en douglas et taillée à la tronçonneuse par la société F&S Vincent RATINAUD. La **couade** est l'emblème de Troche ; elle représente le village et la mémoire des anciens. Cet objet en fer servait naguère à puiser l'eau dans un seau pour la vider, grâce à un bec verseur, dans un verre ou un autre récipient, voire pour faire sa toilette.

Au début du 20ème siècle, un artisan menuisier de la Commune, a eu l'idée d'en fabriquer en bois de noyer, essence que l'on trouve facilement dans la région. L'utilité de cet ustensile a fait que la commune est connue sous le nom de « Troche les Couades ». Á l'époque d'ailleurs, un groupe folklorique a choisi de s'appeler « La Couade de Troche ». Aujourd'hui le menuisier local fabrique toujours des couades.

Ce sont les Ets Arro Limousin qui ont conçu cet ensemble. La couade est alimentée en circuit fermé. Elle est éclairée le soir jusqu'à minuit.
Pour respecter les normes de sécurité un parterre a été préféré à un bassin.

Dépenses		Recettes	
Travaux TTC	25 005,00 €	Subvention département	8 335,00 €
		TVA Récupérable	3 418.18 €
		Autofinancement	13 251,82 €

LA VOIRIE

Suite au confinement dû au COVID 19, le programme de voirie a été reporté sur 2022. Au moment de la reprise, les entreprises avaient beaucoup de retard et de ce fait, elles n'ont pas pu intervenir et réaliser les travaux prévus.

Seul des travaux de point à temps ont été effectués par les employés communaux.

Au printemps 2022, un programme sera exécuté pour un montant de :

Dépenses		Recettes	
Travaux TTC	76 500.00 €	Subvention DETR	25 500,00 €
		TVA Récupérable	10 457,55 €
		Autofinancement	40 542,45 €

REALISATION DE RALENTISSEURS AUX ENTREES DU BOURG

Il a été réalisé 2 plateaux ralentisseurs sur la route départementale 7, un sur l'avenue de la Genette et l'autre avenue de Pompadour afin de sécuriser les entrées du bourg.

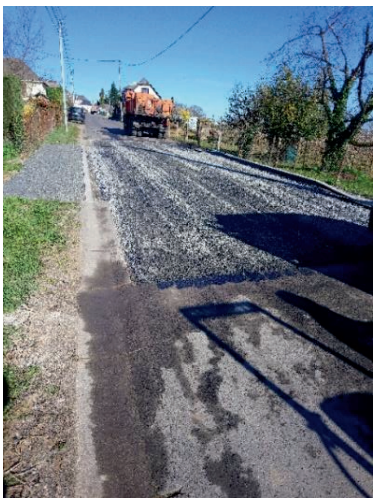

Dépenses		Recettes	
Travaux TTC	25 896,00 €	Subvention département	6 966,00 €
		TVA Récupérable	3 539,98 €
		Autofinancement	15 390,02 €

REMPLACEMENT DES PANNEAUX DE LIEUX DITS

Début 2019, l'adressage au sein de la commune a été réalisé. Cet adressage était nécessaire pour :

- dénommer les voies de la commune et numéroter toutes les habitations et les bâtiments

- permettre l'accès rapide (à toute heure du jour et de la nuit) des services de secours SAMU, pompiers, médecins, ambulances etc.,

- assurer la qualité de la distribution du courrier, la livraison à domicile,

- permettre l'accès aux nouveaux services liés aux navigateurs et autres appareils de géo localisation

- permettre aux administrés de se raccorder à la fibre.

Malgré cet adressage, le conseil municipal a eu la volonté de maintenir le nom des lieux dits. A cet effet les panneaux usagés ou manquants ont été réinstallés par les agents municipaux. Ceci dans le but de garder l'identité de nos hameaux.

Dépenses	
Achats TTC	2 578,52 €

ACQUISITION D'UN NOUVEAU TRACTEUR TONDEUSE

Lors du dernier trimestre 2021, la commune a remplacé sa tondeuse autoportée John Deere, hors d'usage depuis l'été, par une nouvelle de marque ISEKI achetée aux Ets Penaud à Lubersac.

Dépenses		Recettes	
Travaux TTC	18 534,42 €	Reprise de l'ancienne	1 200,00 €
		TVA Récupérable	2 533,66 €
		Autofinancement	14 800,76 €

LE RECENSEMENT MILITAIRE

Objectif Citoyen !!!

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :
http://www.service-public.fr
En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement, ou dépôt sur votre espace sécurisé, et doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette démarche citoyenne permet l'insertion systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

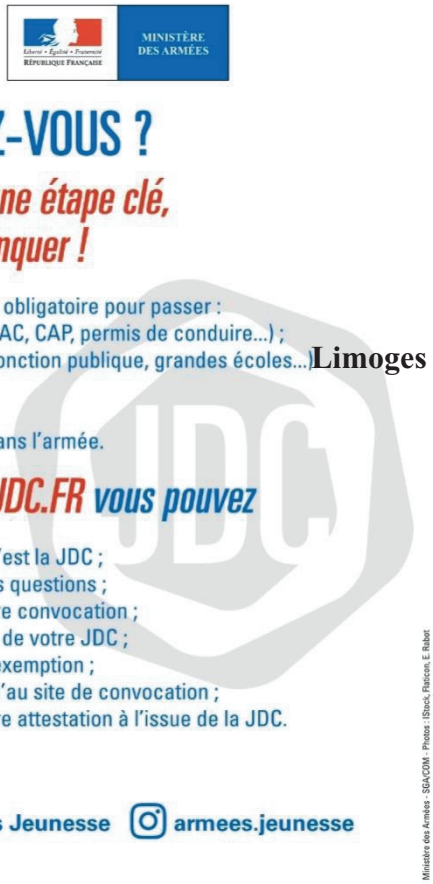

Centre du service national de Limoges

88 rue du pont Saint-Martial – CS 93220 87032 Limoges Cedex 1

Tél : 09 70 84 51 51

LA VIE ASSOCIATIVE

La commune décline toute responsabilité concernant les articles des associations, ces derniers étant sous l'entière responsabilité de leurs signataires.

COMITE DES FETES DE TROCHE

Depuis la fin d'année 2020, le Comité des fêtes de Troche est peu à peu sorti de son sommeil pour le plus grand plaisir du nouveau bureau qui le représente : Sébastien Ségéral (Président), Elise Berrocal et Laurent Massias (Vices-Présidents), Didier Jabouyna (Trésorier), Carole Moury et Thierry Sampoux (Secrétaires).

Nous tenons à remercier l'ancien bureau et sa Présidente Martine Lortholary de nous avoir transmis le flambeau en nous laissant des bases solides et saines.

Animés par la volonté de remettre un peu de vie et de joie dans la commune, éprouvée par la crise sanitaire, le Comité des fêtes a mis un point d'honneur à proposer des manifestations visant à recréer du lien social.

A ce titre, une présentation du nouveau bureau suivi d'un pot de l'amitié a eu lieu sous la Halle de Troche le 02 juillet 2021.

A suivi, le dimanche 25 juillet un concours de pétanque ainsi qu'un repas organisé en plein air. Cette belle journée s'est clôturée par un feu d'artifice. Le bureau du Comité des fêtes salue et remercie chaleureusement les bénévoles pour leur implication et toutes l'énergie déployée afin de faire pétiller, ce jour-là, le quotidien des Trochois ainsi que des visiteurs nous ayant fait le plaisir de leur présence.

Il nous tient à cœur de donner envie aux Trochois de s'impliquer dans la vie de leur commune sur des temps ludiques et festifs. Ces manifestations également sont conçues pour se retrouver, créer du lien et permettre aux nouveaux habitants de s'intégrer à une population riche de son histoire et de ses traditions.

D'ores-et-déjà, des manifestions sont prévues et s'égraineront tout au long de l'année à venir… Mais que cela ne nous vous empêche pas de nous rejoindre car le Comité des fêtes sera ravi d'accueillir toutes les bonnes volontés et à l'écoute de toutes les idées susceptibles d'égayer l'année 2022.

Nous tenons également à réitérer notre volonté de nous rendre disponibles pour les autres associations et sommes partie prenante pour mener conjointement des manifestations de plus grande envergure en unissant nos efforts.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une belle et douce année 2022.

Sébastien Ségéral, Président du Comité des fêtes de Troche.

TROCHE CYCLO NATURE

Assemblée générale du 21 novembre 2021

A 11 h, le président André DUPUY ouvre la séance devant une assistance nombreuse (80 personnes) composée d'élus locaux (maires), de membres du club (39) et de bénévoles qui nous aident dans nos organisations (signaleurs, secouristes…).

Il excuse les invités absents et remercie tout le monde.

L'assemblée va se dérouler en trois étapes : - les rapports moraux et financiers 2020/2021 –l'élection de nouveaux dirigeants (comité de gestion) – les perspectives de la nouvelle équipe.

RAPPORTS MORAUX ET FINANCIERS

Le rapport moral (André DUPUY) s'articule autour des objectifs du club (participation, convivialité, etc…) et des difficultés rencontrées à cause de la pandémie. Celle-ci a laissé une fenêtre d'activité en juillet et août, ce qui a permis l'organisation de six courses.

Les résultats sportifs sont corrects et très satisfaisants pour nos jeunes coureurs.

Le secrétaire (JC TAMAIN) reprend les péripéties depuis la dernière assemblée générale de 2019 en passant par l'organisation des courses (2 à Troche, 1 à Pompadour, 1 à Beyssac, 1 à St Sornin et 1 à St Robert). Toutes ont été réussies avec une moyenne de 80 coureurs. Les effectifs des dirigeants sont stables depuis 5 ans (une soixantaine) avec 28 coureurs. L'instabilité due au virus explique sans doute la faible activité d'un grand nombre d'entre eux.

Le trésorier (Francis BOUTOT) a délégué à son adjointe (Isabelle LEYRIS) le soin de présenter le bilan financier. Il dégage pour l'exercice un bénéfice de 900 Euros qui s'ajoute à la somme présente sur nos comptes. Nous disposons d'un « matelas » substantiel d'environ 20.000 Euros.

Ces rapports sont approuvés à l'unanimité.

ELECTION DE NOUVEAUX DIRIGEANTS

Ce comité de gestion est en place pour trois ans. Il peut être composé de 8 à 12 membres, il en comptait 9 jusqu'ici.

Dès le 15 septembre, le secrétaire a adressé une lettre à tous les sociétaires pour les informer et solliciter leur candidature.

L'objectif annoncé est de rajeunir le comité, le président et le secrétaire se retirant de leur fonction tout en restant dans le comité, de façon à faire une passation de pouvoirs en douceur.

La solution proposée a été retenue et une liste de 10 candidats a été mise au vote. Elle regroupe les anciens et deux nouveaux (Alain DODINEAU et Frédéric ROQUE).

Tous sont élus à l'unanimité.

PERPSPECTIVES DE LA NOUVELLE EQUIPE

Le président sortant André DUPUY présente son successeur Pierre FAUCHER au club depuis longtemps en tant que coureur (qu'il restera d'ailleurs).

Pierre FAUCHER présente alors la nouvelle organisation en précisant bien qu'il sera épaulé par son prédécesseur qui prend le titre de président délégué.

Les projets déjà ébauchés sont évoqués (organisation des entraînements, stage en Espagne, organisation de trois courses seulement, formalités administratives, renouvellement des licences et des équipements…)

Le maire de ST SORNIN (M. LASCAUX) est invité à s'exprimer ainsi que le maire de Troche (M. AUDEBERT). Ce dernier se dit soulagé de voir cette évolution en douceur et félicité tous les membres du club.

La réunion se termine par la remise habituelle des récompenses aux coureurs et par le pot de l'amitié.

Le Président, Pierre FAUCHER

SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE DE TROCHE

Malgré la crise sanitaire, la société communale de chasse a maintenu un très bon niveau d'activité durant la saison 2020-2021. Avec ses cinquante membres et ses tableaux très honorables, elle se situe toujours dans une dynamique de progrès. Dix nouvelles adhésions et trois permis obtenus par des Trochois montrent que la chasse, loisir traditionnel, attire toujours, malgré tout ce que l'on peut entendre de la part de ses détracteurs.

Parmi les nouveautés, il faut citer tout d'abord, la présence du cerf sur notre commune. Depuis début 2020, il s'est installé avec une petite harde de quatre ou cinq de ses congénères. Il se déplace dans le secteur boisé qui va du Glandier au village du Sèzelard. Il est possible pour les chanceux de rencontrer cet animal imposant et majestueux au détour d'un chemin et de l'observer accompagné de ses biches, daguets et faons. Rappelons que la biche est bien la femelle du cerf et non pas celle du chevreuil, la chevrette souvent confondue.

Autre nouveauté, la chasse à l'approche. Elle se pratique de plus en plus à Troche. il n'est pas rare d'entendre quelques coups de fusil tôt le matin ou tard le soir pendant l'été du premier juin jusqu'à la mi-septembre. C'est une chasse individuelle pour quelques chasseurs désignés par le président porteurs de l'arrêté préfectoral. Elle est destinée à prélever de façon sélective quelques chevreuils mâles occasionnant des dégâts dans les vergers. Cette année, un seul brocard a été prélevé dans le secteur du Puy alors que quatre étaient prévus au plan de chasse. Elle permet aussi de prélever quelques renards en très grand nombre sur notre territoire.

Pour la vingtaine de chasseurs de petit gibier nous lâchons soixante faisans mais c'est surtout le pigeon, la bécasse et le lièvre qui pour eux sont les principales espèces chassées à Troche.

ENTENTE TROCHE VIGEOIS

En raison d'une crise sanitaire exceptionnelle et d'envergure mondiale qui n'a pas épargnée notre pays nous avons dû arrêter les compétitions en Mars 2020 et n'avons pas pu terminer la saison sportive 2019/2020.

Pendant des mois nous avons été privés de la pratique de notre sport favori et des moments conviviaux. Nous avons été contraints de rester « chacun chez soi » en essayant toutefois de garder le plus de contact possible.

La saison 2020/2021 a repris en Septembre 2020 une lueur d'espoir nous permettait de rejoindre les stades. De courte durée puisqu'un nouvel arrêt des compétitions intervenait fin Octobre 2020.

A la reprise de la saison en cours et au vu de notre classement le district de la Corrèze nous proposait d'accéder à la 1ère Division. Nous avons dû décliner cette superbe opportunité par manque d'effectifs notamment dû à un important départ de joueurs.

Ces départs ont été motivés entre autres par deux saisons compliquées. Le club s'est vu amputer d'un certains nombres de joueurs notamment par un arrêt trop long de toutes compétitions, d'autres ce sont tournés vers d'autres sports, d'autres vers d'autres clubs.

Grâce à une poignée d'irréductibles et de passionnés nous avons réussi à conserver une équipe qui évolue en championnat de 2ème Division. Merci à eux.

La bataille contre cette pandémie est loin d'être gagnée mais de par l'effort de chacun nous espérons pouvoir terminer cette saison dans les meilleures conditions possibles.

La Présidente Odile BERROCAL

AMI QUAD TROCHOIS

Le Mot du président.

Cette année 2021 se termine une nouvelle fois sur un gout d'inachevé, dû bien sûr, à la crise sanitaire et à toutes les conséquences qu'elle a engendrées.

C'est pour ces raisons que nos 2 randonnées hivernales, prévues initialement en Février/Mars ont été repoussées.
Nous avons pu malgré tout organiser quelques évènements.

Une sortie « adhérent » a été organisée le Samedi 24 Juillet 2021 nous permettant de nous retrouver sur nos machines.
Cette randonnée sympathique nous a amené jusqu'à l'antenne des Cars en passant par Jumilhac Le Grand et son magnifique château, pour un retour en fin d'après-midi.

Randonnée Quad et Pédestre :

Nous avons cette année pu organiser notre désormais traditionnelle randonnée Quad et Pédestre qui s'est déroulée le Samedi 4 Septembre.
La randonnée Quad a pris le départ au petit matin avec une vingtaine de machines.
L'après-midi a été consacrée à la randonnée pédestre avec 3 tracés, de 9, 14 et 21 Kms.
Une cinquantaine de marcheurs ont ainsi pu déambuler sur les secteurs de Troche et de Beyssac, pour ensuite se retrouver autour d'un barbecue en soirée.

Projets sur 2022 :

Pour l'année 2022, il y a essentiellement 2 axes sur lesquels nous sommes centrés :

1 - Le nettoyage et réouvertures de chemins car certains sont devenus impraticables et nous sommes tous concernés par la réfection de ce patrimoine, marcheurs, cyclo, cavaliers. Notons que toutes les aides sont les bienvenues.
2 - L'organisation de nos randonnées traditionnelles qui ont subi un coup d'arrêt a cause, bien entendu de la crise sanitaire.

Assemblée générale :

Notre assemblée générale se tiendra le plus tot possible lorsque la situation sanitaire le permettra.
Cette assemblée aura pour but de tirer le bilan de l'année passée, de rencontrer, nous l'espérons, de nouveaux adhérents, et de relancer les cotisations d'adhésion que nous avions mis en pause depuis 2 saisons.

Pour conclure, nous tenons tout particulièrement à remercier la mairie de TROCHE pour son engagement envers notre association, le soutien de la commune étant essentielle à la pérennité de celle-ci.
Nous adressons également un grand merci aux membres bénévoles et à leurs conjoints pour leur aide.

A très bientôt dans nos sous-bois …

Le Président Cyril FEYDEL

Le Pays d'art et d'histoire en 2021

Après une année 2020 touchée par la crise sanitaire, cette année 2021 aura été marquée par un retour progressif à la normale. Les ateliers du patrimoine en direction des scolaires ont pu reprendre. Ils ont attiré plus de 1400 enfants.

L'exposition « L'aventure du rail » a repris son itinérance. Elle retrace l'histoire de la mise en place du train et les transformations engendrées pour l'ouest de la Corrèze. De janvier à octobre, plus de 900 visiteurs et 330 scolaires sont venus la découvrir dans 9 communes.

Le livret « Explorateurs Château de Pompadour » à destination des enfants est paru fin juin. Il est disponible au château ainsi que sur le site internet du Pays d'art et d'histoire.

Durant l'été, 51 dates et 79 animations ont été proposées. Elles ont attiré environ 2000 participants de tous âges. Le Pays d'art et d'histoire remercie l'ensemble des bénévoles et des personnes ressources qui sont venus prêter main forte à l'équipe de salariés. Parmi les nouveautés de cette année : le spectacle « Des grives aux loups » tiré du roman de Claude Michelet, l'escape game « Le manoir hanté » au Manoir des tours à Allassac, deux visites théâtralisées à Donzenac et dans la vallée du Brezou et de nombreux jeux de pistes pour enfants dans le cadre de la Corrèze en famille.

Les Journées européennes du patrimoine se sont déroulées du 17 au 19 septembre. Les animations proposées par le Pays d'art et d'histoire ont attiré plus de 250 personnes. Entre autres, des visites guidées étaient proposées du barrage du Saillant, du Village de Lintillac et du bourg d'Ussac, de l'ancien bourg d'Yssandon, de Saint-Solve et des visites en train entre Allassac et Uzerche.

La fin d'année a également été marquée par les Journées nationales de l'architecture le dimanche 17 octobre réunissant plus d'une centaine de personnes, avec des conférences et ateliers sur la cité de Clairvivre (Salagnac), et de nombreuses animations proposées durant les vacances de la Toussaint : spectacle, escape game, randonnée, cluedo géant et atelier kapla.

Le Pays d'art et d'histoire à Troche

Vendredi 6 août, plus de 70 enfants et parents étaient réunis dans le bourg de Troche pour participer à un jeu de piste à la découverte du patrimoine de la commune. Le parcours a fait voyager les participants dans le temps. Ils ont pu faire fonctionner un puits, utiliser une couade, se remémorer les anciennes écoles de filles et de garçons au temps de la non-mixité, observer l'architecture, les vitraux et le mobilier de l'église et enfin admirer les paysages depuis la table d'orientation, bien différents de ceux d'aujourd'hui. Chaque énigme résolue leurs a permis de mettre la main sur les différentes parties du conte local des trois pommes et de se rapprocher du trésor final.

Coordonnées :

Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise

Manoir des tours, 24 rue de la grande fontaine

19240 Allassac

05.55.84.95.66 / pah@vezereardoise.fr

www.vezereardoise.fr

rejoignez nous sur facebook : PahVezereArdoise

COMITE DE JUMELAGE DU PAYS DE POMPADOUR

Siège social : Mairie d'Arnac Pompadour

Le comité de jumelage assure pour la municipalitédeTroche, comme pour ses voisines,Arnac-Pompadour, Beyssac, Beyssenac, Concèze et Saint Sornin Lavolps, la mission de faire vivre le jumelage signé en 1982 avec Markt Oberelsbach en Allemagne et en 2019 avec Villorba en Italie.

L'année 2021 a encore été une année atypique, en ce qui concerne nos activités, car la pandémie Covid 19 a mis un arrêt aux rencontres internationales et aussi internes entre adhérents.
Néanmoins, le comité de jumelage n'est pas resté inactif, bien au contraire. De multiples actions nous ont permis de garder les contacts.

Il y avait là plusieurs réunions en visioconférence, soit entre élus et responsables de comité des communes jumelées, soit sous forme de conférences sur des sujets concernant les jumelages, organisées par l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle Aquitaine.

Aussi, nous avons réalisé entre décembre 2020 et février 2021, un livret de recettes franco-allemand. Outre le plaisir de sa mise en œuvre, nous avons eu la satisfaction de recevoir de nombreux retours positifs de la part de ses lecteurs.

Le 22 janvier, journée de l'amitié franco-allemand, nous avons mené une opération de ramassage
des déchets dans différentes communes de notre jumelage. La collecte, effectuée par équipes de deux, a, en une heure, rempli plus de 10 sacs de 20l avec des mégots, cannettes de bière, papiers et toutes sortes d'objets, tels un pot d'échappement ou un rouleau de grillage.

A l'occasion de la journée de l'amitié franco-allemande, nous avons aussi suggéré au Collège de Lubersac de participer à un concours de dessin organisé par l'ACJNA, Association des Communes Jumelées de Nouvelle Aquitaine. Grâce à l'investissement des professeurs d'Arts Plastiques et d'Allemand et de leurs élèves, une trentaine de dessins ont pu être envoyés aux organisateurs. Et c'est un élève de Lubersac, Hugo Carrihons, qui a remporté le premier prix, voyant son beau dessin imprimé sur des sacs en toile.

Comme ce dessin répondait parfaitement à l'image que notre association souhaite donner, nous en avons fait notre logo, avec à l'autorisation de Hugo et ses parents et grâce au talents d'infographiste de Laurent Estrade de la mairie de Pompadour.

Le mois de mai, « Joli Mois d'Europe » était pour nous un mois sportif. Avec nos amis allemands et italiens, nous avons participé à un défi lancé par l'ACJNA « Rejoins ton jumelage ! » Nous avons marché, couru, fait du vélo, pour parcourir un nombre de kilomètres correspondant à la distance qui nous sépare de nos communes jumelles. 43 participants et le groupe des marcheurs des « Randonnées de l'Abbatiale » ont ainsi parcouru 4470 km !

Manfred et Adèle, le président du comité de jumelage d'Oberelsbach, et son épouse.

Le 12 juin, sur suggestion de nos amis italiens, dans nos trois pays, nous avons organisé la journée de la glace artisanale, « Gelato Day » Comme à Oberelsbach et à Villorba, des glaces bleu et jaune, couleurs de l'Europe et aussi de Villorba, furent proposées. Pour nous, cela s'est passé au bar «Les Remparts», pour un moment convivial apprécié par tous les participants.

Et ensuite, nous avons enchainé avec notre « Concours des jardiniers amateurs ». Là aussi, cela s'est fait en simultané avec Oberelsbach et Villorba.
Tous les participants ont semé des radis noirs le même jour, les ont bichonnés et les ont récoltés la même semaine, entre le 04 et 09 octobre. Puis, une pesée a déterminé le plus lourd légume. Cette action était aussi et surtout l'occasion d'échanges réguliers pendant tout l'été. Des photos nous ont permis de découvrir les jardins des autres et de suivre leurs réussites et aussi leurs déceptions de jardiniers. Une belle expérience qui ne demande qu'à être reconduite !

Et nous avons terminé l'année 2021 avec notre participation aux deux marchés de noël de Lubersac et Pompadour, l'occasion annuelle de retrouver nos visiteurs fidèles et de faire découvrir à d'autres les produits venus d'Allemagne et d'Italie.

Le comité de jumelage espère maintenant que la situation sanitaire s'améliorera suffisamment pour nous permettre de retrouver davantage d'activités en présentiel et surtout de reprendre l'organisation de rencontres internationales.
Un voyage à Villorba, Italie, est toujours dans les projets.

Toutes les personnes intéressées par nos activités et le voyage à Villorba pourront nous contacter par courriel à comitejumelage@cc-payspompadour.frou au 06 01 20 65 00.

Nous vous invitons aussi à visiter notre site Internethttps://jumelagepompadour.jimdo.com/et notre page Facebook https://www.facebook.com/ComitedeJumelagePompadour

TERRES de CORRÈZE
Office de Tourisme

OFFICE DE TOURISME TERRES DE CORREZE – BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE 2021

Une saison réussie mais perturbée

Malgré les conditions météo et l'instauration du pass sanitaire, 62 % des professionnels se disent satisfaits voire très satisfaits de leur fréquentation en juillet et août. Ce ressenti est plus nuancé concernant le mois de septembre puisque 44 % estiment leur activité moins satisfaisante. Certains professionnels ont été plus impacté que d'autres, pour exemple les prestataires d'activités nautiques n'ont pas pu naviguer sur nos rivières une partie du mois de juillet.

Le pass sanitaire au cœur des préoccupations

L'entrée en vigueur du pass sanitaire obligatoire dès le 9 août a impacté à la fois les professionnels du tourisme mais aussi les touristes. Les professionnels ont dû s'adapter et trouver des solutions pour vérifier les pass et accueillir leur clientèle selon le protocole défini. Cette obligation s'est répercutée sur l'ambiance de la saison puisque certains touristes ont été réticents à jouer le jeu, adoptant parfois un comportement agressif envers les professionnels ou d'autres vacanciers. Enfin, les professionnels signalent des difficultés pour le recrutement de leurs effectifs saisonniers les contraignant parfois à réduire leur activité.

Les étrangers se font encore attendre

Le contexte sanitaire a encore freiné les séjours des étrangers en France et en Corrèze. 44 % des professionnels se disent peu satisfaits de leur fréquentation étrangère et 28 % ne sont pas satisfaits du tout. Les touristes étrangers qui sont venus cet été sont essentiellement des néerlandais et des belges. Dans une mesure moindre, les allemands, les britanniques et les suisses. •

Des chiffres d'affaires moyens

Le ressenti des professionnels du tourisme concernant leur chiffre d'affaires est plutôt tranché : les restaurateurs, les hôteliers et les prestataires d'activités de loisirs l'estiment en baisse par rapport à 2020 alors que les gestionnaires de campings, d'hébergements collectifs et de sites de visite le pensent en hausse. Seuls les campings estiment avoir réalisé un chiffre d'affaires équivalent à 2019. Concernant les dépenses des touristes : 43 % des professionnels les jugent équivalentes à 2020, 39,5 % en baisse et 17,5 % en hausse.

La notoriété de Terres de Corrèze se développe !

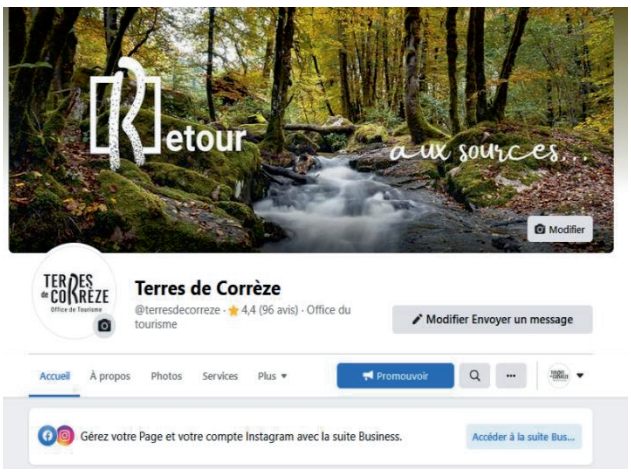

Grace aux actions de Promotion et Communication de l'office de tourisme, sur Internet et notamment sur les réseaux sociaux, la nouvelle destination « Terres de Corrèze » trouve sa place et commence à bien faire parler d'elle : le taux de couverture de la page Facebook de « Terres de Corrèze » est multiplié par 2 en 2021.

La page Facebook « Terres de Corrèze », vitrine de la destination, a vu son nombre d'abonnés passer de 4 744 à 6 715 entre 2020 et 2021.

La page Facebook « Sortir en Terres de Corrèze », dédiée aux évènements, a vu son nombre d'abonnés passer de 1 824 à 2 168 entre 2020 et 2021.

Le compte Instagram Terres de Corrèze est quant à lui passé de 1 583 à 2 385 abonnés, entre 2020 et 2021.
Et côté Presse aussi on parle des Terres de Corrèze !
Radio, TV, Presse écrite, web, blogueurs ... tous les supports sont étudiés.
Une cinquantaine de contacts ont été pris dès février, malgré le contexte, et ont abouti à des communiqués et articles sous différentes formes et sur différents sujets : sport, patrimoine, femmes célèbres, terroir et gourmandises, ...
Citons également l'accueil de France Bleu pour 4 jours de direct avec les interventions de différents acteurs locaux. Ainsi que l'accueil de blogueurs spécialisés "Voyages", et aussi la rédaction d'un article dans Femme Actuelle - 1er magazine féminin et plus de 3,3 millions de lectrices.

Le site internet de l'office de tourisme est aussi de plus en plus fréquenté, une augmentation due à la publication de contenus plus régulière et plus structurée suite à la mise en place du Comité éditorial, en phase avec l'actualité de Terres de Corrèze.

Par ses actions de promotion et de communication, l'office de tourisme souhaite attirer de nouvelles clientèles, en fidéliser d'autres… Il s'agit d'une séduction « d'avant séjour ».
Mais l'office de tourisme s'attache également à informer, attirer, donner envie de consommer local à la clientèle déjà en séjour sur le territoire. Là aussi, comme pour l'accueil, l'office de tourisme travaille avec les acteurs et professionnels locaux du tourisme pour donner un maximum d'informations aux clientèles en séjour : des newsletters sont envoyées toutes les semaines aux hébergeurs, restaurateurs, sites de visites et de loisirs… afin de leur transmettre les informations nécessaires pour renseigner leurs clients, telles que les animations de la semaine, les activités et loisirs à ne pas oublier, les sites incontournables du territoire, mais aussi les « pépites locales » à ne conseiller qu'à leurs clients…

Nathalie BARBET
Directrice Opérationnelle
Référente collectivités et institutionnels
nbarbet@terresdecorreze.com

Catherine SARGNAC
Chargée
Administratif - Comptabilité
csargnac@terresdecorreze.com

Stéphanie ROUGERIE
Chargée observatoire - labels
Référente sites d'activités - campings
srougerie@terresdecorreze.com

Laurence LEONARD
Chargée communication - Relation presse - Réseaux Sociaux
Référente hôtels - restaurants
lleonard@terresdecorreze.com

Nathalie JUMELLE
Chargée accueil - Guide conférencière
Référente locations grande capacité

Louise PENICAUD
Chargée boutique - commercialisation
Référente artisans - producteurs
lpenicaud@terresdecorreze.com

Valérie BOURLIATAUD
Chargée numérique - Taxe de séjour
Référente locations
vbourliataud@terresdecorreze.com

Lucille GOLFIER
Chargée documentation
Référente chambres d'hôtes
lgolfier@terresdecorreze.com

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

Composé de 4 EPCI, (Etablissement public de coopération intercommunale), pour tout ou partie, soient 68 communes, 130 314habitants, le SIAV œuvre depuis 1969 pour assurer la libre circulation de l'eau et depuis 2018, pour appliquer les préconisations et obligations de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) qui lui a été confiée.

D'autres cartes lui sont confiées, comme Opérations Aménagements, Sauvegarde du Patrimoine, Sentiers, Natura 2000.

La régie du SIAV ainsi que les entreprises sollicitées ont assuré l'accomplissement du programme annuel dont voici un aperçu des travaux GEMAPI

- **Entretien de la végétation de berge** : consistant en l'abattage et l'enlèvement des arbres tombés dans le cours d'eau, pouvant menacer la sécurité des usagers ou augmenter le risque d'inondation sur le Roseix, la Vézère, la Corrèze, la Roanne, la Loyre, le Maumont, des interventions coordonnées avec les services de la ville de Brive pour l'entretien des berges du Golf en vallée de Planchetorte ; et par entreprise des travaux d'enlèvement de chablis et d'enrochement d'un chemin public sur la Vézère.

- **Gestion et surveillance des cours d'eau** : plan étiage, entretien des passes à poissons et relevés pour la révision du PPGCE

Les agents du SIAV participent également à la surveillance des milieux et la collecte de données, notamment en assurant l'entretien régulier des passes à poissons des seuils publics du territoire, en participant aux pêches électriques réalisées par la Fédération de Pêche de la Corrèze et en mesurant les débits et la thermie de 15 cours d'eau en période d'étiage pour le compte d'EPIDOR.

<u>Quelques exemples d'interventions de l'année</u>

Gestion coordonnée : Ententes des bassins versants de la Vézère et de la Corrèze

Pour favoriser l'application du principe de cohérence hydrographique demandé dans la mise en œuvre de la GEMAPI, les EPCI concernés par les bassins de la Vézère et de la Corrèze (SIAV, Tulle Agglo, Agglo de Brive, Midi Corrézien, CC Ventadour Egletons Monédières, CC Vézère MonédièresMillesources et Haute Corrèze Communauté) ont signé deux conventions d'entente le 28 avril 2021.

Ces ententes ont pour objet la mise en commun de l'ingénierie et la concertation des élus pour aboutir à la définition de Programmes Pluriannuels de Gestion communs.

Tulle agglo sera structure pilote pour la mise en place de cette organisation **sur le bassin de la Corrèze**tandis que le **SIAV le sera pour le bassin versant de la Vézère.**

Etudes : État des lieux des points de captage abandonnés et des périmètres de protection / Etude transversale des cartes SIAV

Coraline BREIL a réalisé une étude globale sur la gestion quantitative de l'eau consistant en un état des lieux des points de captage et des zones de protection immédiates situés dans le domaine public qui ne sont plus utilisés avec une demande de préconisations de gestion.

Elle a aujourd'hui la charge de réaliser une étude transversale des cartes Sentiers, Opérations Aménagement, Natura 2000 et Sauvegarde du Patrimoine afin de les mettre en lien avec les items de la carte GEMAPI

Le président, les membres du comité syndical et l'équipe du SIAV vous souhaitent en cette fin d'année l'accomplissement de vos projets pour un avenir le plus serein possible.

RETROUVEZ LES ACTIONS ET L'ACTUALITE DU SIAV SUR NOTRE SITE INTERNET WWW.SIAV-VEZERE.FR

L'**A**ssociation **I**ntercantonale d'**I**ntervention au **D**omicile des **A**înés et des personnes **H**andicapées dite **AIIDAH** est présidée par Didier MARSALEIX, Conseiller Départementale du canton d'Allassac.

Elle gère un service de portage de repas à domicile dont le siège social se situe 2 route de Brive à Vigeois.

Elle dessert les cantons de Seilhac Monédières (sud), Uzerche et Allassac (nord).

Pendant la crise sanitaire, l'association a assuré sans discontinuer son service, malgré les restrictions de déplacement et les vacances de ses employés. Les salariés ont fait preuve d'une attention toute particulière envers les personnes âgées et leur professionnalisme ne s'est pas démenti.

Les menus élaborés par une diététicienne sont confectionnés en liaison froide par le Centre Hospitalier Alexis Boyer d'Uzerche.

Nous proposons à nos adhérents 3 formules au choix :

- **La formule gourmandeà 10 €** composée d'un potage, de 2 entrées, d'une viande ou poisson avec légumes, de 2 fromages ou produits lactés et d'un dessert ;
- **La formule plaisir à 7.50 €** qui comprend une entrée et un plat (viande ou poisson avec légumes) et un dessert et un dessert ;
- **La formule légère à 6.80 €** avec 1 entrée, 1 plat (viande ou poisson accompagné d'un légume).

Une aide financière du Conseil Départemental peut être accordée dans le cadre de l'Aide personnalisée à l'Autonomie.

Une cotisation de 1 euro par an sera demandée pour l'association.

Vous pouvez nous joindre au 05 55 98 97 49 ou au 06 35 29 50 70

ou par mail aiida@orange.fr

Pour plus d'informations, un site internet est à votre disposition : www.livraison-repas-domicile-19.fr

SIRTOM Région de Brive

ENSEMBLE FAISONS + POUR JETER –

INFOS DÉCHETS

Ordures Ménagères

2009	2019	2020
304 kgs/an/hab	185 kgs/an/hab	189 kgs/an/hab

Ensemble, fixons-nous un objectif pour 2025 : 150 kgs/an/hab

Tri sélectif

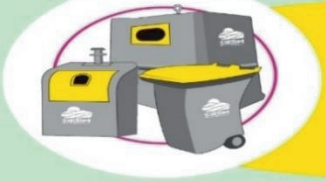

2009	2019	2020
30 kgs/an/hab	58 kgs/an/hab	53 kgs/an/hab

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

C'est avec consternation que nous constatons trop régulièrement des incivilités aux pieds des conteneurs, bornes de tri ou devant les déchèteries
Nous faisons appel au civisme de chacun afin que de tels gestes ne soient plus récurrents.
Dorénavant chaque commune sera plus vigilante et ces actes feront l'objet de dépôt de plainte systématique auprès des autorités concernées.

Nous vous rappelons que ces dépôts relèvent d'une infraction aux règlements suivants :
- *arrêté municipal fixant les modalités d'enlèvement des ordures ménagères ;*
- *art. 73 du règlement sanitaire départemental ;*
- *art R.632-1 et R.635-8 du code pénal ;*
- *art.R.116-2 du code de la voirie routière.*

Les infractions à ces différents règlements peuvent faire l'objet de sanctions et notamment des amendes de la 1ère à la 5ème classe (de 38€ à 1500€).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
CS 11019 - Avenue du 4 juillet 1776 - 19315 Brive Cedex - Tel. 05 55 17 65 10 - N°Vert 0800 204 054
sirtom@sirtom-brive.fr www.sirtom-region-brive.net Sirtom de la Région de Brive

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZER GASPILLAGE

SIRTOM Région de Brive

ENSEMBLE FAISONS + POUR JETER –

Jetez vos déchets Covid
(masques, gants, mouchoirs) dans un sac fermé.
Mettre ce sac dans le sac ou bac à ordures ménagères

Sirtom de la Région de Brive
N°Vert 0800 204 054

Mon Calendrier de collecte

Ordures Ménagères | Collecte sélective | Biodéchets

semaine paire

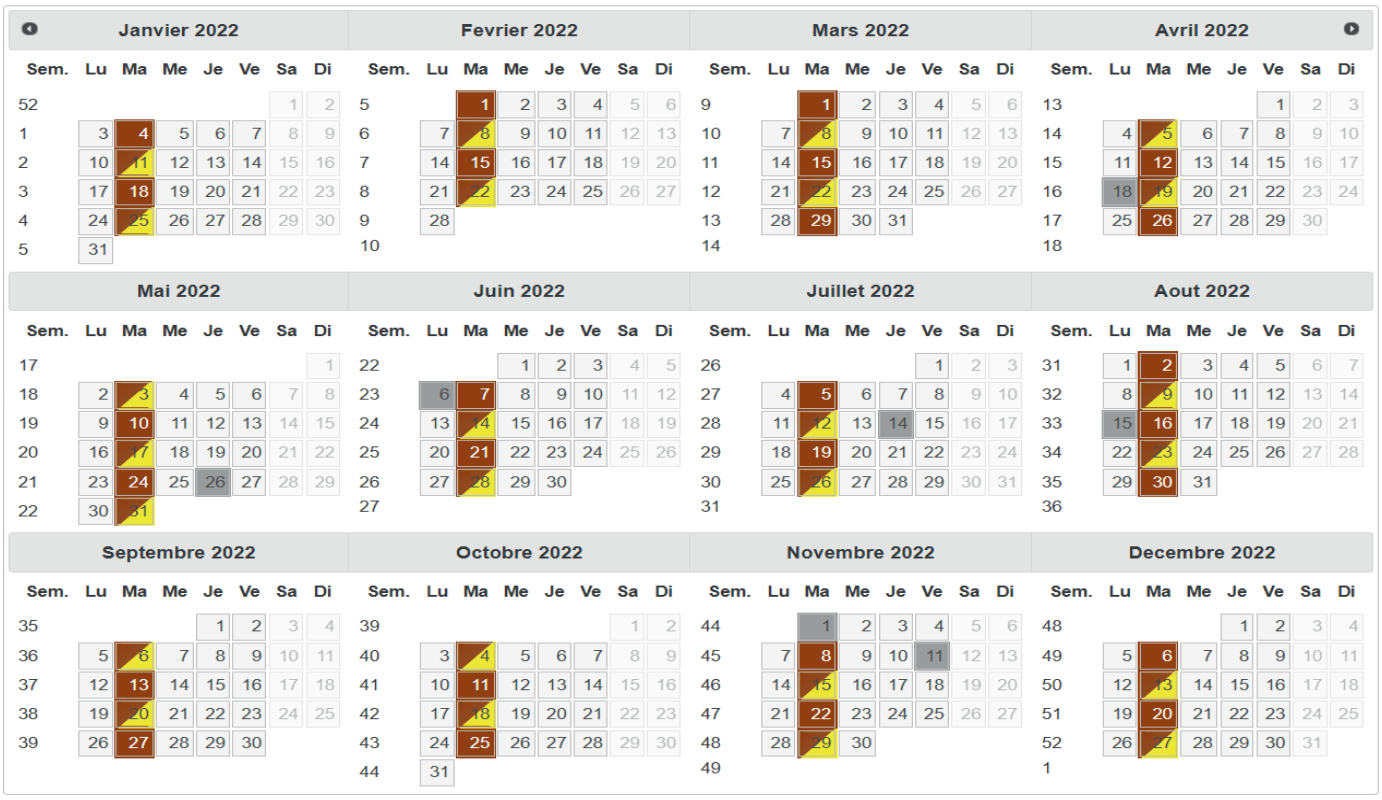

Collecte des containers jaunes les semaines paires : Av. des Couades, Le Bessailloux, Av. des 3 Roches, Place du Marronnier, rue des Remparts, Av. du Reclos du Père, Rte de la Croix du Loup, Av. de Pompadour, Allée de Tugeat, Espalion, Av. de la Genette, Rte des Cavaliers, Rte de la Meynie, Imp de la Meynie, Place de la République, Allée du Dognon, Chemin du Bélier, Allée des Coutilles.

semaine impaire

Jours fériés

Le Sirtom vous rappelle l'organisation concernant les jours fériés :
Si votre jour de collecte « tombe » un jour férié : la collecte est reportée ou avancée au mercredi de la même semaine

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 18 Février 2021

1. DETR

Deux dossiers de subvention auprès de l'état ont été déposés : un pour l'aménagement rue des remparts et un pour la voirie (route des tuileries).

DETR Rue des Remparts
Montant HT de l'opération : 50.000 € Montant total TTC 60.000€
Aide du Département dans le cadre du Contrat de Solidarité Communale 2021/2023 (sollicitée) :
50.000€ HT * 25% = 12.500€
Aide de l'Etat au titre des aménagements d'espaces publics hors PAB dans le cadre de la DETR 2021 (sollicitée) : 50.000€ HT * 40% = 20.000€
Montant total des aides (sollicitées) 32.500€
Autofinancement de la commune : 50.000 – 32.500 =17.500€ HT
TOTAL TTC de l'opération 21.000€ TTC

DETR Voirie
Montant HT de l'opération : 63.750 € Montant total TTC 76.500 €
Aide de l'Etat au titre des travaux de voies communales dans le cadre de la DETR 2021 (sollicitée) :
63.750€ HT * 40% = 25.500€
Autofinancement de la commune : 38.250€ HT
TOTAL TTC de l'opération 45.900€ TTC

2. TRAVAUX EN COURS

* Fontaine Place du Marronnier
* Allée des Ecoles : Le chantier est en attente de dépose de la fibre. Le chantier devrait reprendre prochainement. Un point financier a été fait avec CORREZE INGENIERIE et l'entreprise FREYSSINET LALIGAND : il y aura un dépassement de 11.000€ sur le prix initial.

3. ACQUISITION MAISON PLACE DU MARRONNIER PROPRIETE LEPORTIER

L'acte a été signé chez Maitre LE TRANOUEZ le 17 Février 2021.Un rdv auquel le conseil municipal est convié est prévu avec l'architecte (PASCAREL) Mercredi 3 Mars 2021 à 9h30 à la mairie afin de voir ce qu'il est possible de faire.

4. PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Les entreprises GIRERD et DJ SOLAR ont fait des devis pour le bâtiment mairie et pour le vestiaire stade. Le projet étant inscrit au contrat de solidarité rurale (subvention 5.000€), il conviendra de donner suite à ces devis.

5. FDEE 19

Modifications des statuts suite au changement de statut de la commune d'ALLASSAC devenant une commune rurale sur l'ensemble de son territoire.

Réunion du 22 mars 2021

1. **Participation aux frais de fonctionnement de la FDEE19**

Le Conseil Municipal décide de fiscaliser la participation aux frais de fonctionnement, à hauteur de 3.617,40 € de la FDEE19, au titre de l'année 2021.

2. **Compte Administratif & Compte de Gestion 2020**

Les résultats des Comptes administratif 2020 et de Gestion 2020 (Compte de gestion présenté par Mr MONTEIL, receveur) sont acceptés :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	241.313,33€	221.775,00€
Recettes	361.450,95€	161.172,22€
Résultat définitif :	+ 95.611,06€	- 60 602.78 €

3. **Remboursement trop perçu ORANGE**

Un chèque d'un montant de 24,55€ correspondant à un remboursement suite à une résiliation de ligne ORANGE.est accepté.

4. **Renouvellement du bail locatif 5 Allée de la Rechèze**

Ce bail locatif arrivant à expiration le 31 Mars prochain, il convient de procéder à son renouvellement. Le Conseil Municipal accepte de renouveler le bail du logement sis 5 Allée de la Rechèze pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'au 31 Mars 2027. Le montant mensuel du loyer reste inchangé à 441,62€.

5. **Avenant GROUPAMA / Maison LEPORTIER**

Il est nécessaire d'assurer les murs de la maison dont la commune a fait l'acquisition par acte notarié du 17/02/2021. Par conséquent, un avenant à l'actuel contrat d'assurances VILLASUR 3 GROUPAMA pour un montant annuel de 12.16€ est accepté.

6. **Aménagement de Bourg / Avenant au marché**

Dans le cadre du marché d'aménagement de la rue des écoles, détenu par le groupement d'entreprises FREYSSINET LALIGAND & LASTERNAS TP, en date du 23/12/2019, et en raison des conditions sanitaires nationales et du retard pris par l'opération d'enfouissement des réseaux TELECOM, des travaux supplémentaires sont à prévoir.
A ce titre, CORREZE INGENIERIE en charge de la partie administrative du marché, a fait le point avec l'entreprise détentrice du marché. Aussi, un avenant est accepté et signé afin de contractualiser ces travaux supplémentaires. L'incidence financière de ces travaux est évaluée à 11.513€ HT, modifiant ainsi le montant final du marché à 85.261,40€ HT.

7. **Mise à jour du tableau des emplois**

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24 Juin 2019, filière Technique, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, pour une bonne organisation des services, en vue de la mutation d'un agent occupant l'emploi d'agent de Maitrise vers une autre collectivité au 17 Mai 2021 :

Réunion du 22 mars 2021 (suite)

- la création d'un emploi d'Adjoint technique à temps complet.
- la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les créations proposées.

Réunion du 12 avril 2021

1. Participation aux frais de fonctionnement de la FDEE19

Le Conseil Municipal décide de fiscaliser la participation aux frais de fonctionnement, à hauteur de 3.617,40 € de la FDEE19, au titre de l'année 2021.

2. Compte Administratif et Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les Comptes administratif 2020 et de gestion 2020 (Compte de gestion présenté par Mr Monteil, receveur) a accepté les résultats ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	241.131,33 €	221.775,00 €
Recettes	361.450,95 €	161.172,22 €

Résultat définitif : + 95.611,06 €

3. Impôts 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux 2020 de la taxe foncière bâti et foncier non bâti pour l'année 2021, à savoir :

- Foncier bâti : 10.26% (taux communal) +21.35% (taux départemental) soit 31.61% (base: 403200)
- Foncier non bâti : 79.68% (base : 48100).

4. Budget Primitif 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le budget 2021 de la commune de Troche, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes à 436.907,06€ pour la section de fonctionnement et à 365.927.05€ pour la section d'investissement.

Réunion du 27 mai 2021

1. Contrat de mission de délégué à la protection des données avec la SAS GAIA

Conformément aux obligations du Règlement Européen sur la protection des données (RGPD), le Conseil Municipal décide de passer un contrat de mission avec la SAS GAIA pour une durée de quatre ans, pouvant se poursuivre par reconduction expresse, par période d'une année sans pouvoir excéder 5 ans au total.

La dépense en résultant est de : 650€ HT pour la mise en place de la conformité RGPD et 325€ ht pour le suivi, l'assistance et le contrôle les années suivantes.

2. Opposition au transfert de la compétence PLU

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que la loi dite ALUR du 2 Mars 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) aux

Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre au 1er Janvier 2021 ; échéance repoussée au 1er Juillet 2021 en raison de l'état d'urgence sanitaire.
Considérant une certaine hétérogénéité des pratiques communales en matière de documents d'urbanisme sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour ; considérant également l'intérêt à ce que la commune de TROCHE conserve sa compétence dans ce domaine ; le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour.

3. Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Suite au départ de l'agent technique, le Conseil Municipal décide de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de catégorie C pour une période de 2 mois et demi (du 7 juin au 31 août inclus).

4. Approbation du Contrat de Solidarité Communale—CSC –2021-2023

Dès l'automne 2020, le Département a engagé la concertation avec les élus pour préparer la nouvelle contractualisation 2021-2023, dans l'objectif de relancer et de soutenir l'investissement local. Par ailleurs, le Département souhaite accélérer la transition écologique et notamment les actions de rénovation énergétique, faisant ainsi écho à l'intérêt des Corréziens pour la part environnementale apportée aux politiques publiques.

Le Département a fait le choix de faire de son dispositif d'aides aux collectivités une de ses priorités, en le confortant financièrement via un montant d'aides de 48 millions d'euros sur 2021-2023, soit 9 millions d'euros de plus que l'enveloppe précédente, traduisant ainsi son double engagement en faveur de la relance économique et de la transition écologique.

Ce sont au total 2506 opérations qui seront accompagnées dont 630 au titre de la transition écologique, générant un montant provisionnel de travaux de 280 millions d'euros. Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le contrat département –CSC –2021-2023, et autorise le Maire à signer ce contrat.

5. Autorisation données cadastre

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la communauté de communes gère les données cadastrales (EDIGEO et Majic) pour ses 12 communes membres et elle met, gratuitement, à disposition des communes le logiciel leur permettant l'accès à ces données (plan et informations fiscales). Chaque commune est habilitée à accéder à ces données de manière unique et sécurisée. Aussi, le Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre du centre des Impôts Fonciers de Tulle souhaite que les communes autorisent la communauté de communes à récupérer ces données de manière centralisée, en une seule fois, afin de les intégrer au logiciel du cadastre mis à leur disposition par l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour à accéder aux données EDIGEO et Majic de la commune de Troche dans le but de les intégrer au logiciel qui gère les données cadastres, administré par l'intercommunalité, au profit de ses communes.

Réunion du 27 mai 2021 (suite)

6. **Acquisition remorque benne**

En vue des différents travaux à effectuerdans la commune, plusieurs devis sont présentés pour l'acquisition d'une remorque benne ; dont une proposition d'un particulier.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,décide d'acquérir la remorque benne appartenant à Monsieur GAUMY Laurent pour la somme de 2.000€.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021, section d'investissement, opération 39 Acquisition Matériel Mobilier, article 2188.

Réunion du 22 juillet 2021

1. Acquisition terrain GERAUD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en vente, de la propriété GERAUD située dans le Bourg de Troche. Il précise qu'il serait souhaitable d'acquérir une bande de terrain (parcelle B 366) afin d'élargir le domaine public et de sécuriser le cheminement des piétons. A noter que la mandataire judiciaire préposée de MME GERAUD Yvonne, MME GASC Isabelle, a reçu l'autorisation d'effectuer cette vente par jugement du tribunal judiciaire de Limoges le 24 Juin 2020.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'acheter une bande de terrain d'une surface de 2m de large sur 28m de long soit 59 ca pour la somme de 500 € destinée à l'élargissement de voirie Allée des Ecoles et la sécurisation du cheminement des piétons.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, section d'investissement article 2111 opération 79.

2. Déplacement d'une partie du chemin rural du Bessailloux à Tugeat

Le rapport du commissaire enquêteur pour l'enquête publique du 8 au 24 Juin est présenté au Conseil Municipal. Concernant le déplacement d'une partie du chemin rural du Bessailloux à Tugeat, demandé par Mr POMMEPUY afin que le chemin rural ne traverse plus sa parcelle B1181, Mr Maurice BAR, commissaire enquêteur a émis un avis favorable.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le déplacement de l'assiette du chemin rural comme indiqué dans le document d'arpentage. A noter que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur. Copie de la délibération sera transmise au service du cadastre afin d'effectuer la modification cadastrale.

3. Aménagement Rue des Remparts et Allée de Lescuras / Participation communale aux travaux d'éclairage public et enfouissement réseau télécom de la FDEE19

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la Rue des Remparts et Allée de Lescuras et du transfert de compétence « éclairage public » à la FDEE 19 par délibération n° 2016-44, les travaux d'éclairage public et de télécom vont être réalisés par la FDEE19. A ce propos, il présente à l'assemblée le devis de la participation communale se

répartissant de la façon suivante :

Eclairage public :

Montant des travaux (maitrise d'œuvre et somme à valoir pour imprévus comprises) : 16.500€ HT

Réunion du 22 juillet 2021 (suite)

Montant de la participation de la FDEE19 50% du HT : 8.250€
Montant de la participation de la commune 50% : 8.250€.

Enfouissement réseau télécom :

Montant des travaux (maitrise d'œuvre et somme à valoir pour imprévus comprises) : 13.000€ HT
Montant de la participation de la FDEE19 50% du TTC : 7.800€
Montant de la participation de la commune 50% : 7.800€
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le montant de ces participations. Cette dépense sera imputée à la section d'investissement, article 2315, opération 86 Aménagement allée des remparts et allée de Lescuras pour l'éclairage public et en fonctionnement pour l'enfouissement des réseaux télécom.

Réunion du 28 septembre 2021

1.Acquisition d'une tondeuse autoportée

La tondeuse autoportée du stade étant hors d'usage depuis l'été, il convient donc d'en changer, pour cela un devis a été demandé à plusieurs fournisseurs dans le but de procéder à son remplacement.
Le Conseil Municipal, après avoir examiné les diverses propositions et après en avoir délibéré :

- retient la proposition des Ets PENAUD à Lubersac (19) pour un montant total HT de 14.445,35€,
- note que le montant de la reprise de l'ancien matériel s'élève à 1.000€,
- déclare que ces travaux feront l'objet d'une demande d'avenant au contrat de solidarité actuel afin de redéployer les crédits affectés aux projets « Etude de faisabilité/opportunité projet commerce » et « Installation de panneaux photovoltaïques » qui se trouvent être surévalués, pour obtenir la subvention la plus élevée possible. Les crédits nécessaires seront inscrits par décision modificative à l'article 21578, opération 39.

2. Installation de panneaux photovoltaïques toiture vestiaires

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'au vu de l'exposition favorable à ce type d'installations, il serait opportun d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture des vestiaires du stade. A ce titre, il a demandé des devis à diverses entreprises, qu'il propose aujourd'hui au Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des vestiaires du stade,
- après avoir examiné les différentes propositions, retient celle présentée par la SAS GIRERD ENR, pour un montant HT de 13.200€
- demande aux services du Département que lui soit octroyée une subvention à hauteur de 25% sur ce projet, tel que défini dans le contrat de solidarité communale.

Il est décidé d'affecter cette dépense à la section d'investissement, article 2313, opération 22 Travaux Bâtiments.

Réunion du 28 septembre 2021 (suite)

3. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.
Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80 % pour la Corrèze. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.
Le Conseil Municipal décide de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes

- Contenu du poste : Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : 1759 € Brut

Et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

4.Acquisition terrain GAVINET

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'allée des écoles, et afin de sécuriser le carrefour avec la route départementale il serait souhaitable d'acquérir une bande de terrain (de la parcelle B329) afin d'élargir le domaine public et augmenter la visibilité pour sortir du carrefour en toute sécurité.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de faire l'acquisition d'une bande de terrain d'une surface de 4 ca, répartis sur les parcelles nouvellement numérotés B1447 et B1448, à titre gratuit, appartenant à Mr Gavinet.
Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour :

- Signer les documents nécessaires afin de délimiter précisément les lots correspondants au moyen d'un document de division-bornage,
- Signer tout acte notarié se rapportant à ce projet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, section d'investissement article 2111 opération 79.

5.Acquisition panneaux signalétiques

Suite à la réunion de la Commission de la Voirie ayant fait ressortir un besoin de remplacement de certains panneaux de signalisation des lieux-dits et autres équipements, Monsieur le maire présente à l'assemblée plusieurs devis correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient, les propositions suivantes :

- Pour l'adressage : Alec Collectivités / Lacroix Signalisation pour un montant de 410,80€ HT

Réunion du 28 septembre 2021 (suite)

•Pour les panneaux de signalisation : ConseilDépartementalde la Corrèze pour un montant de 2148,77€ HTetdécide d'affecter cette dépense à la section d'investissement, article 2315, opération 72.

Réunion du 4 novembre 2021

1.Renouvellement contrat maintenance logiciels ODYSSÉE

Le contrat de maintenance des logiciels Odyssée arrivant à expiration au 31/12/2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la nouvelle proposition de contrat pour les trois années à venir, soit jusqu'au 31 décembre 2024, d'un montant annuel HT de 953,83€ (montantrevalorisé chaque année selon l'indice SYNTEC).Cette dépense est affectée à l'article 6156.

2. Renouvellement contrat Informatique Distribution poste Serveur

Le contrat avec Informatique Distribution, relatif à la location du poste informatique « serveur », arrivant au terme des 3 ans, il convient d'en assurer le renouvellement. Après étude de diverses propositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient celle présentée par Informatique Distribution, avec remplacement du poste informatique, pour une nouvelle période de 3 ans, pour un montant mensuel de 55,80€ HT.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, section de fonctionnement, article 6122, crédit-bail mobilier pour le poste informatique.

3.Subventions pour de nouvelles associations

Plusieurs demandes de subventions ayant été reçues, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des versements suivants :

- Collège Lubersac : 150 €
- Accompagnement Soutien Présence : 50 €
- Pupilles des Sapeurs-Pompiers ODP : 50 €
- Sos Violences Conjugales : 30 €
- Téléthon : 50€

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, article 6574, subventions diverses.

4. Redevance occupation domaine public 2021 par France Télécom

Le décompte du patrimoine des équipements de télécommunications de France Télécom sur le domaine public du territoire communal, comptabilisé au 31/12/2020se décompose comme suit :

- artère aérienne : 20,880 Km- artère en sous-sol : 1,511 Km

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que soit émis un titre de recettes à l'encontre de France Télécom, d'un montant total de 1.210,16 €uros (sur les bases des montants du décret n° 2007-1979-6 du 27 Décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public / JO du 29 Décembre 2005), soit :
•55,02 € par Km linéaire en aérien soit 55,02 x 20,880 Km = 1.148,82€.
•41,26 € par Km linéaire en sous-sol soit 41,26 x 1,511Km= 62,34€.
Cette recette sera imputée à l'article 70323 du Budget Principal.

Réunion du 17 Décembre 2021

1.Engagement dépenses investissement avant vote du Budget 2022

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de cellesinscrites au budget de l'année précédente. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, il peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Conformément aux textes applicables, en application de cet article 87.481,76€ soit 25% des dépenses d'investissement budgétisé en 2021 (349.927,05€) pourront être utilisés en investissement avant le vote du prochain budget.

2. Repas des Ainés

Comme en 2021, le traditionnel repas n'aura pas lieu, mais des plateaux repas seront distribués aux ainés (à partir de 70 ans) par le Conseil Municipal et le CCAS.

3. Vœux 2022

Pas de cérémonie en raison des conditions sanitaires.

4. Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

A partir du 1er janvier 2022, le dépôt dématérialisé des demandes d'urbanisme va être mis en place. Afin que les usagers puissent déposer de façon dématérialisé leurs documents d'urbanisme il a été décidé que l'adresse mail de la mairie serait communiquée : mairie.troche@orange.fr

Les agents de la mairie ne peuvent pas réaliser/ compléter les documents d'urbanisme à la place des usagers car elles n'ont pas la compétence pour ce travail. Seule une aide peut être apportée !

Par la suite, un ordinateur pourra être mis à disposition du public afin que les administrés réalisent leurs démarches. (Voir dispositif « Aidants-connect » https://aidantsconnect.beta.gouv.fr/)

NOS ARTISANS ET COMMERCANTS

ALIMENTAIRE	COUSTY Jean-Marie (Châtaignes)	726 Route de Beyssac
	GUIBERT Patrick (fromages de chèvre)	3325 Rte de la Commanderie
	LA TROCHOISE (fromages de chèvre) PAPAVOINE Marie-José	7 Rue de la Grillère
	REYROLLE Dominique (pommes)	1 Chemin de la Genette
	BORDES Philippe (pommes)	1032, route d'Espalion
	GAEC LA TROCHOISE (viande bovine/ pommes)	341, chemin de Chantegril
	LORTHOLARY Jean Louis (Fruits et Légumes)	341 chemin de Chantegril
ATELIER DECO	LASTERNAS Karine	358, Allée du Dognon
BIEN ÊTRE	LASTERNAS Karine	358, Allée duDognon
BOULANGERIE	LE FOURNIL DE TROCHE JABOUYNA Didier	8 Avenue des trois Roches
B.T.P.	MTB MOURY	1 Avenue de la Genette
CAMPING	LE DOMAINE VERT BROEKS Anne-Marie	3939 Route des Templiers
CENTRE EQUESTRE	ÉCURIE DES COLOMBES CAUPERT Clémentine	2643 Route des Templiers
CHAMBRES D'HOTES / MEUBLES DE TOURISME / GITES	Gîte Arc-En-Ciel Famille VERVISCH/BOSSU	18 Impasse de Tréfouilleras
	BOISDEVESY Jacques	99 Rue du Reclos du Père
	CAUPERT Anny	2643 Route des Templiers
	BORDES Philippe	1032, route d'Espalion
	CROUZILLAC Martine	449 Impasse de la Petite Brunie
	FEYDEL Jacques	101 Chemin de Chantegril
	JOUHANNAUD Claude	6 Rue du Reclos du Père
	HARPER Peter	2901 Route des Templiers
	CORNET Vanessa	805 Route de la Loyre

COIFFURE A DOMICILE	PAUL Corinne	2 Avenue des Couades
ENTRETIEN ESPACES VERTS	WRIGHT Heith	4 Avenue des Couades
	SERVICE VERT LACHAUD Stanislas	1678 Route des Ruisseaux
	DURAND PAYSAGE	541 Route des Cavaliers
IMMOBILIER	JANVIER Christophe	17 Avenue des trois Roches
MAÇONNERIE	ROCHE Laurent	12 Avenue de Pompadour
MENUISERIE ET FABRIQUE DE COUADES	FEYDEL Cyril	94 Chemin de Chantegril
MAROQUINERIE ET BRODERIE SUR CUIR	ATELIER DU PERROQUET JANVIER Pascale	17 Avenue des trois Roches
NETTOYAGE	LA CORREZIENNE Mme MARCOU	7 Avenue de la Genette
PLATRES / PEINTURE	DEMARTY Pierre	676 Route de la Loyre
PLOMBERIE-ELECTRICITE	LANTERNA Laurent	7 Place du Marronnier
RESTAURANT	LA TABLE DE TROCHE	3 Place du Marronnier
TOUS TRAVAUX	LANTERNA Laurent	7 Place du Marronnier

COMMUNE DE TROCHE

Mairie - 14 Place de la République - 19230 TROCHE

05-55-73-36-19

mairie.troche@wanadoo.fr **www.troche.fr**

Secrétariat de mairie	Agence Postale Communale
LUNDI 9H - 16H	LUNDI 9H - 13H
MARDI 9H-16H	MARDI 9H - 13H
MERCREDI 9H-13H	MERCREDI 9H-13H
JEUDI 9H-16H	JEUDI 9H-13H
VENDREDI 9H-16H	VENDREDI 9H-13H
SAMEDI 9H-12H	SAMEDI 9H-12H